

Demande de contribution aux charges du mariage (Formulaire 11525*07)

Accéder au Formulaire – Cerfa 11525*07

Formulaire uniquement en français.

Permet à un époux de faire fixer par le juge la somme que devra lui verser l'autre dans le cas où celui-ci ne contribue pas (ou pas suffisamment) aux charges du mariage.

Vous pouvez remplir automatiquement le formulaire en renseignant les informations demandées.

Pensez à dater et signer votre demande.

Joignez les justificatifs demandés (liste en fin de notice).

À adresser au Jaf qui est un juge du**tribunal judiciaire** du lieu de résidence de la famille (ou du parent auquel la demande est adressée, ou du parent qui assume la charge des enfants).

La démarche est **gratuite**.

À noter

Vous pouvez aussi accéder au formulaire papier, puis le télécharger.

- Mariage



Ville de **Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00